



## **AVIS RECTIFICATIF**

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail  
lance un Appel à Candidatures pour le poste de :  
**Formateur en Electricité et Maintenance Industrielle**  
**(Nombre de postes : 40)**

### **Descriptif de poste :**

Le Formateur met en œuvre des actions pédagogiques adaptée visant la professionnalisation et la qualification pour favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires.

A ce titre, le formateur réalise les missions suivantes :

- Anime des séances d'apprentissage ;
- Participe à la campagne d'information et de sélection des stagiaires ;
- Réalise des travaux de l'ingénierie de la formation ;
- Réalise des opérations d'évaluation des compétences ;
- Encadre des activités de stage ;
- Réalise des opérations dans le cadre de la gestion de l'établissement ;
- Assure le soutien individuel des stagiaires.

Le Formateur en Electricité et Maintenance Industrielle doit maîtriser les domaines suivants :

- Analyse des circuits à c.c et à c.a et des circuits à semi-conducteurs et pneumatiques ;
- Dépannage de circuits électroniques de puissance ;
- Montage et ajustement d'arbres, de roulements et de coussinets ;
- Installation et réparation de moteurs et leur commande électronique de génératrices à c.c. et c.a. ;
- Câblage et programmation des automates et l'instrumentation industrielle (installation, dépannage).

### **Profil requis :**

#### **Candidats externes :**

- Être titulaire du diplôme de Technicien Spécialisé, ou diplôme équivalent, dans le domaine du génie électrique, électronique, automatisme (**Diplôme donnant accès à l'échelle 9 de la Fonction Publique**) ;
- Justifier d'une expérience professionnelle cumulée de 4 années au moins dans le domaine du génie électrique dans des structures organisées ;
- Être âgé de moins de 40 ans à la date de la prise de service.
- Être de nationalité Marocaine ;

#### **Agents OFPPT :**

- Être agent titulaire à l'OFPPT et classé à une échelle inférieure à celle de recrutement au présent poste ;
- Être titulaire du diplôme de Technicien Spécialisé, ou diplôme équivalent, dans le domaine du génie électrique, électronique, automatisme (**Diplôme donnant accès à l'échelle 9 de la Fonction Publique**) ;
- Justifier d'une expérience professionnelle cumulée de 4 années au moins, dans le domaine du génie électrique dans des structures organisées ;

### **Dossier de candidature :**

#### **Candidats externes :**

- Formulaire de candidature (**F1**) à renseigner (**Format PDF**), téléchargeable depuis le site : [www.ofppt.ma](http://www.ofppt.ma) ;
- CV actualisé et explicitant de manière détaillée les expériences professionnelles en rapport avec le poste (**Format PDF**) ;
- Copie du diplôme requis (**les diplômes délivrés par les établissements étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence**) (**Format PDF**) ;
- Copie de la CNI (Recto-verso) en **Format PDF**.

#### **Agents OFPPT :**

- Formulaire de candidature (**F2**) à renseigner (**Format PDF**), téléchargeable depuis le site : [www.ofppt.ma](http://www.ofppt.ma) ;
- CV actualisé et explicitant de manière détaillée les expériences professionnelles en rapport avec le poste (**Format PDF**) ;
- Copie du diplôme requis (**les diplômes délivrés par les établissements étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence**) (**Format PDF**) ;
- Copie de la CNI (Recto-verso) en **Format PDF**.

### **Modalités de dépôt de dossier de candidature :**

S'inscrire et Postuler à l'offre en envoyant les documents constituant le dossier de candidature en format PDF sur le site : <http://recrutement.ofppt.ma> ;

**Date limite de réception des candidatures est le 30 Mars 2022 à minuit.**

**N.B :** Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération.

### **Date et lieu du concours :**

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués à des tests d'évaluation, dont les dates et les lieux de déroulement seront indiqués ultérieurement.

**Affectation :** Les candidats retenus seront affectés en fonction du besoin et selon l'ordre de mérite.